



Congés payés à 2.08J/mois est ce possible ?

Par **Aurore83100**, le **16/06/2014** à **19:30**

Bonjour à tous !

Voilà j'ai un petit problème au niveau de mes congés payés.

En effet soit disant dit par mon employeur d'après ma convention collective, je ne cumulerais pas 2.5 par mois mais 2.08 sachant que je suis en CDD est ce possible ?

Par **janus2fr**, le **17/06/2014** à **08:20**

Bonjour,

Oui, c'est possible, c'est juste que vos congés sont décomptés en jours ouvrés et non en jours ouvrables.

Vous disposez ainsi de 25 jours de congé pour une période complète correspondant aux 5 semaines (5 jours ouvrés par semaine).

Par **P.M.**, le **17/06/2014** à **08:30**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro pour savoir si elle prévoit bien la gestion des jours fériés en jours ouvrés mais qui de toute façon ne doit pas être moins favorable qu'en jours ouvrables...

Au final, les congés payés non pris devront toujours vous être indemnisés sur la base de 10 % des salaires bruts...